

Le SMDO vote à l'unanimité un Budget qui offre un coût de traitement des déchets révisé à la baisse en 2023 ! 81,4 M€ dont 66,7 M€ consacrés au fonctionnement

Madame, Monsieur,

Philippe MARINI, Président du Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) se félicite du vote à l'unanimité du budget lors de la réunion du Comité syndical qui s'est déroulée à Margny-Les-Compiègne le 25 janvier dernier.

Dans la période actuelle où les collectivités doivent faire face à une hausse inédite des coûts, Philippe MARINI et les élus du Syndicat sont satisfaits de la baisse de plus de 40 % du prix de la valorisation énergétique des déchets (50,14 € TTC /la tonne en 2023 au lieu de 86,14 € TTC/en 2021) TGAP et investissements compris.

Alors qu'il observe une baisse globale des tonnages de déchets ménagers & assimilés sur son territoire, le SMDO subit une hausse des coûts de traitement et de transport des apports effectués en déchetteries (31,63 € en 2023 contre 27,09 € en 2021) liée à l'inflation et notamment l'augmentation du prix du carburant, les revalorisations salariales, ainsi que la hausse de Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) sur les déchets enfouis (tout-venant).

Mais, grâce à la négociation très favorable du renouvellement de concession de service public du centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul, négociée pour 20 ans, le Syndicat et ses collectivités adhérentes, soit la quasi-totalité des communautés de communes et agglomérations du département de l'Oise, bénéficient d'un prix de valorisation des déchets ménagers et assimilés très concurrentiel.

Ce nouveau contrat permet ainsi de compenser la baisse de certaines recettes et la hausse des coûts de traitement des déchets issus des déchetteries. En effet, le prix de la contribution facturé à l'habitant a baissé de 6% en deux ans passant de 55,94 € TTC /hab. en 2021 à 52,45 € TTC/hab. en 2023.

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! »

Pour ne pas subir une hausse des coûts, il est donc nécessaire de continuer à mener des politiques de prévention afin de favoriser la réduction des déchets à la source, et de faire la promotion des autres solutions : le réemploi, la réparation, le don, la vente de seconde main... sans oublier toutes les solutions de proximité proposées par les distributeurs qui permettent de rapporter les déchets (le mobilier, les équipements électriques et électroniques, sportifs, jouets...) dans les points de vente spécialisée.

À travers sa politique de gestion des déchets, le SMDO et ses 19 collectivités adhérentes organisent les meilleures solutions pour limiter l'impact du traitement des déchets sur l'environnement, au meilleur

Catherine CARLUY BOCQUET

Notification presse

Le 17/02/2023 15:58

coût pour les contribuables. Chacun d'entre nous doit être individuellement responsable des déchets qu'il produit.

Catherine CARLUY BOCQUET

CONTACT

Catherine CARLUY BOCQUET — Directrice de la communication

06 17 45 66 15 · catherine.carluybocquet@smdoise.fr